



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

intérieur : personnel

Question écrite n° 15878

Texte de la question

M. Léonce Deprez se référant à sa question n° 4667 du 20 octobre 1997 relative aux statuts des personnels travaillant auprès des préfets et sous-préfets en qualité de gens de maison, demande à M. le ministre de l'intérieur de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances de « l'élaboration d'un règlement intérieur des personnels de service » qui était « en cours de préparation » (J.O.. - A.N. - 9 février 1998).

Texte de la réponse

Le ministère de l'intérieur a engagé une démarche tendant à l'élaboration d'un règlement intérieur des personnels de service. Ce document, qui a pour objet de préciser le mode d'exercice professionnel de ces agents, est en cours de préparation en concertation avec les représentants syndicaux des personnels concernés qui comprennent, outre les personnels affectés dans les résidences préfectorales, trois autres catégories d'agents, les gardiens et concierges, les huissiers et les conducteurs d'automobile. Dans le cadre de cette réflexion, un groupe de travail s'est réuni le 11 juin dernier et poursuivra ses travaux dans les prochaines semaines.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15878

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1998, page 3357

Réponse publiée le : 17 août 1998, page 4618